

Prenant en considération le bien-fondé de tels propos, le Comité recommande que:

RECOMMANDATION 5

Le Service canadien des forêts devrait accentuer ses efforts en matière de développement et de promotion de technologies permettant l'utilisation optimale de la fibre ligneuse par les usines de transformation du bois. Il faudrait faire un effort spécial en vue d'utiliser au maximum des pièces de bois à faible volume et des essences d'arbres actuellement sous-utilisées.

RECOMMANDATION 6

Le Service canadien des forêts, en collaboration avec les ministères provinciaux concernés, devrait élaborer et mettre en oeuvre des mesures qui encourageraient les exploitants forestiers à améliorer leurs techniques de récolte afin de réduire la quantité de bois habituellement abandonné, à titre de résidu, sur les sites de coupe.

(1) Jean-Marc Doyon, Office des producteurs de bois de la région de Québec, factuel n° 92, le 23 octobre 1987, p. 22.

(2) Réjean Lavigne, Centre d'application communautaire de Québec, factuel n° 50, le 23 octobre 1987, p. 20.

(3) 1915, p. 44-45 et 49.